

Dossier de presse




Crise sanitaire : L'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) est ouverte et disponible pour ses bénéficiaires



Garder le lien avec ses bénéficiaires, les informer, soutenir les plus vulnérables: l'ANGDM continue d'assurer ses missions dans le contexte inédit de crise sanitaire.

L'ANGDM est ouverte et assure ses missions.

Elle est joignable par tout moyen :

	Par e-mail	contact@angdm.fr
	Par voie postale	ANGDM 110 avenue de la fosse 23 62221 Noyelles-sous-Lens
	Par téléphone	03 21 79 48 48

1

Contact Presse :

Souad Daho, chargée de communication sdaho@angdm.fr 06 42 13 12 64

Emmanuelle Le Fèvre, Directrice de cabinet elefevre@angdm.fr 06 37 53 34 61

Communiqué de presse :

Une organisation en interne pour assurer la continuité de service

Dès le 16 mars 2020, l'ANGDM s'est organisée afin d'assurer la continuité du service rendu. A ce jour, 80 % des salariés sont en télé-travail et une dizaine d'agents munis de gants, de masques et de gels hydroalcooliques travaillent sur site dans le respect des gestes barrières afin de gérer les arrivées et la numérisation de courriers.

Ainsi, l'agence continue à assurer l'ensemble de ses missions. En particulier tous les dossiers de demande sont traités.

Pour tenir compte de la situation, l'agence a même simplifié certaines procédures de traitement des dossiers pour répondre avec efficacité aux demandes. Ainsi, l'ANGDM travaille en étroite relation avec les bailleurs (SIA, SAS CDC Ste Barbe...) notamment dans le cadre des libérations de logement en cas de décès du dernier ayant droit, en augmentant les délais de libération

Pour contacter l'agence, il existe plusieurs moyens

-la plate-forme téléphonique : 03 21 79 48 48

-votre interlocuteur habituel (votre assistante sociale, votre gestionnaire logement...)

-la messagerie électronique : contact@angdm.fr

-la boîte aux lettres : vous pouvez déposer vos dossiers dans les boîtes aux lettres des principaux accueils

L'agence souhaite que l'accès aux droits des mineurs et de leurs ayants-droit soient préservés dans cette période difficile.

Une priorité : maintenir le lien avec les bénéficiaires

Depuis le début du confinement, l'agence mène une campagne d'appels aux bénéficiaires. Plus de 1000 appels ont été effectués. L'objectif est de dépister les situations de fragilité ou d'isolement et de proposer un plan d'aide personnalisé. Une orientation vers l'association *Au bout du fil*, partenaire de l'ANGDM, est possible pour les personnes désireuses de recevoir des appels de convivialité seul ou à plusieurs afin de rompre l'isolement du quotidien.

Les bénéficiaires se sont sentis pour la plupart rassurés de recevoir l'appel d'un professionnel qui connaît leur situation, en qui ils ont confiance.

Séjours et activités de proximité annulés

Après les différentes annonces gouvernementales et les ordonnances qui ont suivi, l'agence a décidé d'annuler tous ses séjours et sorties jusqu'au 17 juillet 2020. Toutes les personnes inscrites sont contactées individuellement afin de leur proposer des solutions de report ou de remboursement intégral.

2

Contact Presse :

Souad Daho, chargée de communication sdaho@angdm.fr 06 42 13 12 64

Emmanuelle Le Fèvre, Directrice de cabinet elefevre@angdm.fr 06 37 53 34 61

Les informations sur le site internet

Les informations pratiques sont régulièrement mises à jour sur le site internet de l'ANGDM : www.angdm.fr dans la rubrique « actualités ».

Les usagers peuvent aussi y télécharger les formulaires pour leur demande d'aide de logement ou d'action sanitaire et sociale.

Un « espace bénéficiaire » est accessible depuis le site internet de l'ANGDM pour consulter les dernières notifications de paiement ou d'ouverture de droits.

Interview de Michel Pascal, Directeur général de l'ANGDM



Comment avez-vous géré cette crise sanitaire ?

J'ai tout d'abord activé toutes les ressources de l'agence en particulier la direction informatique pour permettre à tous les salariés de télétravailler dans de bonnes conditions.

L'enjeu a été de ne pas perdre de temps pour assurer nos missions et le service auprès des bénéficiaires surtout ceux qui sont le plus fragiles.

J'ai mis en œuvre un plan de continuité d'activité et adapté les procédures à ce nouveau contexte inédit. Nous avons fait tout cela en une journée, ce qui est remarquable, et je souhaite en remercier tout le personnel de l'agence qui s'est mobilisé, au service des bénéficiaires

Quelles ont été vos priorités ?

Ma priorité a été d'assurer toutes les prestations financières versées et offertes aux 100 000 mineurs et ayant droit, qui sont des personnes âgées, et fragilisées par la maladie, l'isolement.

Cela a aussi été de garder le contact avec nos bénéficiaires. Je suis heureux de constater qu'après un moment d'adaptation, le flux des appels entrants à l'agence a repris, non pas comme avant le confinement, mais on voit que les gens n'appellent pas uniquement pour des sujets touchant au COVID-19, mais pour les dossiers plus habituels : suivi des prestations, déclaration de changement de situation, aides sanitaire ou sociale

Les assistantes sociales et les agents d'accueil mènent une campagne d'appels pour échanger, évaluer les besoins et cibler les situations de difficulté afin d'accompagner individuellement les bénéficiaires contactés.

Je voulais dire à nos bénéficiaires qu'ils ne sont pas seuls et que l'agence est mobilisée pour traiter les dossiers et répondre aux sollicitations. Et surtout qu'ils n'hésitent pas à appeler. Vous ne nous dérangez pas, bien au contraire, nous sommes là pour vous, pour vous servir.

Comment envisagez-vous le déconfinement ?

L'agence s'adapte aux annonces du gouvernement et en tant qu'établissement public, l'ANGDM se doit d'accompagner et de mettre en œuvre les décisions de l'Etat.

Les services travaillent à un plan de déconfinement qui permettra à nos usagers de bénéficier de nos compétences comme à nos salariés de travailler dans les conditions de sécurité posées par le gouvernement. Il faudra notamment examiner comment, en respectant tous les objectifs de sécurité sanitaire, l'agence recommence à accueillir le public, ou encore comment les visites à domicile vont reprendre. L'agence réalise 20 000 visites à domicile par an, c'est une de ses marques de fabrique d'être proche de ses bénéficiaires.

Au-delà de ces réflexions, il faudra que nous tirions tous, les conséquences d'une telle pandémie affectant si cruellement tout le monde, et en particulier les personnes âgées, qui constituent la quasi-totalité des personnes dont on s'occupe. Faut-il imaginer d'autres formes d'aide, d'accompagnement, de préparation ? Quand on voit aussi que les résidents en EHPAD paient un aussi lourd tribut à la maladie, faut-il imaginer de développer d'autres formes de logement ?

En conclusion, je peux vous assurer que toutes les équipes de l'agence sont mobilisées pour rendre les meilleurs services aux mineurs, et cela fait vraiment plaisir à voir. Chaud au cœur.

4

Contact Presse :

Souad Daho, chargée de communication sdaho@angdm.fr 06 42 13 12 64

Emmanuelle Le Fèvre, Directrice de cabinet elefevre@angdm.fr 06 37 53 34 61

Présentation et rôle de l'ANGDM



Les missions de l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs :

Créée par la loi n° 2004-105 du 3 février 2004, l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) est un établissement public administratif chargé de garantir, au nom de l'Etat, les droits sociaux des anciens mineurs ou conjoints survivants de mineurs.

L'agence a originellement pour mission, la garantie des droits sociaux. S'y est ajoutée en 2007, la prise en charge des salariés encore en activité, en 2012 la gestion de l'action sanitaire et sociale et en 2014 la politique de vacances et de loisirs, du régime minier de sécurité sociale. L'agence assure aussi, par voie conventionnelle, la gestion de plusieurs populations, telles que les salariés d'AREVA mines.

- Garantie des droits sociaux

Dans la continuité des avantages accordés par les compagnies minières à leurs salariés, l'ANGDM garantit, au nom de l'Etat, les droits sociaux des anciens agents des entreprises minières ou ardoisières, en cas de cessation d'activité de ces entreprises, en particulier lorsqu'ils sont retraités. Elle prend également en charge les avantages des salariés des mines et ardoisières encore en activité dès lors que ces entreprises en formulent le souhait. Il s'agit au total d'une centaine de prestations (de chauffage, de logement, de retraite anticipée, d'indemnités de départ à la retraite, de bourses pour frais d'études, etc.).

- Emploi des actifs

L'ANGDM assume également les obligations de l'employeur envers les salariés encore détenteurs d'un contrat de travail en lieu et place des exploitants qui ont cessé définitivement leur activité, comme Charbonnages de France au 1^{er} janvier 2008, ou de ceux qui en font la demande.

- Action sanitaire et sociale

L'ANGDM assure la gestion de l'action sanitaire et sociale (ASS) pour les affiliés du régime minier. Les prestations individuelles (une vingtaine dont la principale, en volume, est l'aide à domicile) sont regroupées dans un règlement qui a été modernisé à trois reprises (2015, 2016 et 2019) pour prendre en charge de nouveaux besoins, en particulier l'aide aux aidants. Les prestations individuelles se répartissent selon les branches de risque, la part rattachée à la branche vieillesse étant de loin la part la plus importante (plus de 78 %).

- Politique vacances

L'objectif de l'agence est d'offrir à la population minière une réponse adaptée au défi du vieillissement et de l'isolement en offrant aux bénéficiaires des vacances de longue durée et des loisirs comprenant des séjours et activités de proximité.

Par ailleurs, lors de son conseil d'administration du 14 octobre 2010, l'agence s'est vue confier la gestion du comité français d'histoire industrielle et sociale de la mine afin d'engager une dynamique nationale visant à promouvoir, en lien avec les institutions culturelles dédiées, l'héritage de la mine en France. A ce titre, l'agence finance et met à disposition de cette instance les moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement.

L'agence en quelques chiffres :

Environ 97 170 bénéficiaires d'avantages en nature et de pré retraites et près de 25 102 bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale (au 31 décembre 2019)

Au total, l'agence, avec un effectif de 300 agents et 335 M€ de dépenses réalisées en 2019, gère près de 120 dispositifs et de nombreux partenariats (environ 600 conventions d'aide à domicile, 175 conventions avec les bailleurs...).



La Mine en France : Histoire industrielle et sociale

Cet ouvrage collectif écrit sous la direction de l'ANGDM est de nouveau édité.

Un pari réussi!

Plus de 4 000 exemplaires ont été vendus depuis 2018. Ce beau-livre remporte un vif succès auprès d'un public averti et de lecteurs qui veulent découvrir le métier de leurs pères ou grands-pères.

Face à un carnet de commande toujours aussi rempli, Serge Domini Editeur a décidé de réimprimer La mine en France : Histoire industrielle et sociale.

Ce bel ouvrage constitue une référence dans la littérature industrielle.

A lire ou à découvrir en famille !



ANGDM
Agence Nationale
pour la Sécurité
des Droits des Mineurs

Réalisé sous la direction de l'ANGDM
et du Comité français d'histoire de la mine
La Mine en France / Histoire industrielle et sociale
Beau-livre tout en couleur
248 pages / 24 x 28 cm / reliure prestige

De l'évolution des techniques à l'environnement et la protection sociale, l'ouvrage présente un panorama du monde de la mine du 18^e siècle à nos jours. Il est inédit car il accorde un traitement égal à toutes les substances extraites en métropole et à l'outre-mer : charbon, fer, sel, potasse, uranium, métaux précieux.

On y lit que la valorisation du patrimoine, de la culture, de la mémoire, est un enjeu d'avenir pour les hommes et les territoires empreints par l'après-mine. 300 documents, de toutes les régions, archives et photographies illustrent ce beau livre au fil des pages. Un ouvrage de référence !

Informations & réservations

Serge Domini Éditeur / 06 07 94 30 92
sdomini@wanadoo.fr
ANGDM : ouvrage.mine@angdm.fr
Également disponible en librairie
ISBN : 978-2-35475-131-9

35€

6

Contact Presse :

Souad Dahou, chargée de communication sdahou@angdm.fr 06 42 13 12 64

Emmanuelle Le Fèvre, Directrice de cabinet elefevre@angdm.fr 06 37 53 34 61